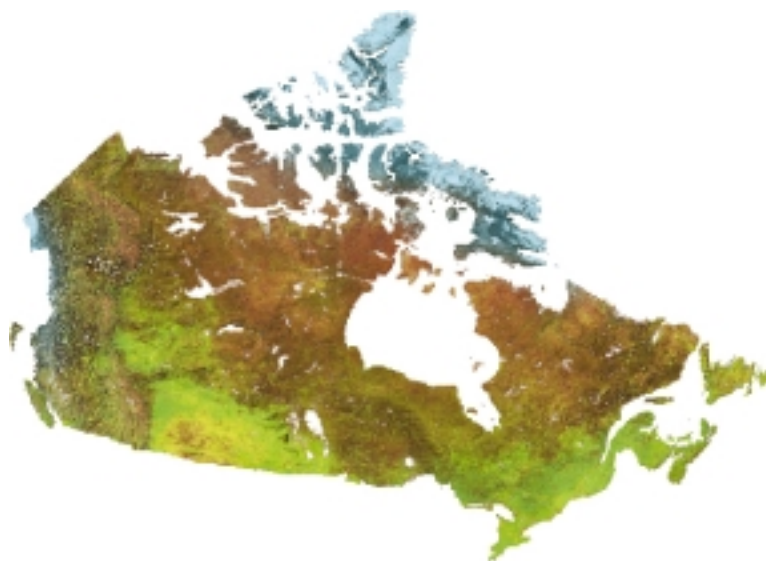

Consultations sur une Stratégie canadienne de la récupération des ressources



**Compte rendu de la consultation des provinces de
l'Atlantique, tenue à Halifax (Nouvelle-Écosse),
le 16 mai 2002**



Ressources naturelles
Canada

Natural Resources
Canada

Canada

Consultations sur une Stratégie canadienne de la récupération des ressources

**Compte rendu de la consultation des provinces de
l'Atlantique, tenue à Halifax (Nouvelle-Écosse),
le 16 mai 2002**



Ressources naturelles
Canada

Natural Resources
Canada

Consultations pour la Stratégie canadienne de récupération des ressources

Compte rendu de la consultation Halifax/Provinces de l'Atlantique, tenue à Halifax (Nouvelle-Écosse) le 16 mai 2002

1. Contexte

Ressources naturelles Canada (RNCan) a tenu une série de consultations au cours du printemps 2002 sur l'élaboration de la Stratégie canadienne de récupération des ressources (SCRR). Des séances ont eu lieu à sept endroits, soit Vancouver, Yellowknife, Edmonton, Toronto, Halifax, Montréal et Iqaluit. Des représentants de l'industrie, d'organisations non gouvernementales et de tous les paliers de gouvernement ont été invités à participer. Les objectifs de ces consultations étaient de déterminer les éléments suivants :

- les priorités en matière de récupération des ressources dans les collectivités urbaines et rurales de l'ensemble du Canada;
- les priorités en matière de récupération des ressources dans le Nord canadien;
- les obstacles à la récupération des ressources dans chaque région;
- les possibilités de projets de démonstration de récupération des ressources dans les secteurs industriel, post-consommation et institutionnel;
- les niveaux estimés de financement de projet et les partenaires financiers.

À Halifax, la séance de consultation d'une journée a commencé par des présentations par Richard Haworth, sous-ministre adjoint à Ressources naturelles Canada (RNCan), et Gerald MacLellan, directeur général au ministère de l'Environnement et du Travail de la Nouvelle-Écosse, suivies d'un aperçu général donné par Mike Clapham, RNCan, de la Stratégie canadienne de récupération des ressources (voir document de discussion, pièce I). Barry Friesen (ministère de l'Environnement et du Travail de la Nouvelle-Écosse), Brian Smith (municipalité régionale de Halifax), Daniel Khan (Lafarge Canada) et Duncan Cross (Association canadienne de l'industrie des plastiques) ont présenté des remarques d'ouverture sur l'expérience, les enjeux, les priorités, les obstacles et les possibilités en matière de récupération des ressources au Canada atlantique.

Le groupe a ensuite discuté en séance plénière des enjeux de la récupération des ressources au Canada atlantique, des rôles des divers intervenants dans le développement et la démonstration pratique de projets et des obstacles à la récupération des ressources. On a aussi proposé plusieurs projets possibles de récupération des ressources qui pourraient être cofinancés par RNCan.

L'ordre du jour et une liste des participants à la session de Halifax figurent en annexe (pièces II et III). Il y a eu 24 participants représentant des recycleurs, des associations de l'industrie, la municipalité régionale de Halifax, l'Université Dalhousie, l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, l'industrie, les gouvernements de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick, des entrepreneurs locaux et la Fédération canadienne des municipalités. La majorité des participants étaient des Néo-Écossais; on a noté la présence de trois représentants de l'Île-du-Prince-Édouard, d'un représentant du Nouveau-Brunswick et d'un représentant de Terre-Neuve et du Labrador.

2. Points saillants

- Si le Canada ne met pas sur pied des programmes de gestion responsable des ressources, il risque de perdre une bonne part des actifs en ressources qu'il aura produits. Les entreprises canadiennes perdront leur accès à des matières premières essentielles et se feront distancer au plan de l'innovation.
- Le gouvernement du Canada a un rôle de catalyseur à jouer en appuyant les initiatives des collectivités, des gouvernements et de l'industrie en matière de récupération des ressources.
- La SCRR complète la Stratégie de gestion des déchets solides de la Nouvelle-Écosse. Le Nouveau-Brunswick vient de rendre public un plan d'action pour la récupération des déchets.
- Il faut commencer à considérer les matières recyclées comme les principales matières premières de l'industrie et les matières vierges comme un complément, plutôt que le contraire.
- Par ses consultations publiques exhaustives et son leadership efficace (au moyen de lois et de programmes ciblés), la Nouvelle-Écosse est devenue un chef de file au Canada dans le domaine de la récupération des ressources. La province a atteint son objectif d'acheminer 50 p. 100 des déchets ailleurs que dans les sites d'enfouissement; tous ses résidants sont desservis par la collecte des matières recyclables et elle donne à 85 p. 100 de son industrie un accès à des installations centrales de compostage. Ces activités ont généré 1000 nouveaux emplois.
- Le côté pratique des programmes de recyclage risque de freiner le changement de comportement à long terme nécessaire à une baisse de la consommation. Les décideurs ne doivent pas perdre cet objectif de vue.
- Les « 3R » devraient en fait être « 3E » : éducation, éducation, éducation!
- Une fois mise en place, l'infrastructure de récupération des ressources peut servir à de nombreux usages, ce qui abaissera les frais d'exploitation pour tous les utilisateurs.
- Les priorités en matière de récupération des ressources en Nouvelle-Écosse visent toutes les matières plastiques, l'équipement électronique, les matériaux de construction et de démolition et les déchets de construction navale.

3. Considérations stratégiques

Les participants aux ateliers ont formulé les considérations stratégiques suivantes à l'égard de la conception de programmes de récupération des ressources par le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les administrations municipales :

- Les gouvernements devront choisir quels instruments ils désirent utiliser pour promouvoir la récupération des ressources, car ces choix peuvent avoir des conséquences sur les coûts et sur les avantages pour l'environnement. Par exemple, les gouvernements doivent-ils promouvoir un système de consigne pour les biens électroniques ou des points de collecte centraux pour les produits usagés? Ces choix devront se faire dans l'esprit de la hiérarchie récupération-réutilisation-recyclage.

- Les gouvernements devraient aussi encourager les tendances du marché suivant lesquelles les consommateurs louent des services aux producteurs plutôt que de leur acheter des biens (p. ex. en louant des services de tapis au lieu d'acheter des tapis; en achetant le « confort » d'un service public plutôt que de l'électricité; en louant un ordinateur au lieu de l'acheter).
- Les gouvernements pourraient encourager, par leur politique d'achat, une récupération accrue des ressources. À cause de leur grand pouvoir d'achat, les gouvernements peuvent générer des économies d'échelle qui abaisseront le coût de la récupération des ressources. À lui seul, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse dépense environ 120 millions de dollars par an en achat de biens. Les principaux obstacles à l'« écologisation » des politiques d'achat sont : les coûts plus élevés (un aspect important à notre époque de restrictions budgétaires); le manque de sensibilisation; les préoccupations relatives à la concurrence lorsqu'il peut n'y avoir qu'un seul fournisseur; le conflit possible entre encourager le contenu local et favoriser la récupération des ressources.
- Il faut intégrer aux programmes de récupération des ressources des mesures incitatives afin de motiver les utilisateurs des ressources. Bien que les incitatifs économiques soient sans doute les plus puissants, d'autres mesures (p. ex. la pression sociale) peuvent aussi fonctionner. L'éducation du public et les perspectives d'inconvénients possibles (p. ex. devoir construire un nouveau site d'enfouissement si le taux de recyclage n'augmente pas) peuvent également constituer des mesures incitatives. Au bout du compte, il faut que le consommateur comprenne la valeur d'une meilleure récupération des ressources. Le défi est d'en faire profiter le consommateur.
- Les mesures incitatives ne suffisent pas, cependant. Dans bien des cas, il faudra aussi adopter des règlements, tant pour assurer des règles du jeu équitables que pour réaliser des gains environnementaux. Des mesures visant à modifier l'attrait relatif des solutions de rechange (p. ex. en haussant les frais de déversement), la répartition du fardeau entre les divers acteurs de la chaîne de production et l'éducation pourraient aussi être efficaces.
- Dans le choix des projets de démonstration possibles dans le cadre de la SCRR, le gouvernement fédéral devrait mettre davantage l'accent sur l'efficacité environnementale que sur l'innovation. Dans bien des cas, l'obstacle à la croissance de la récupération des ressources n'est pas de nature technologique, mais bien une question économique, un problème d'attitude ou l'absence d'infrastructure. Le gouvernement ne doit pas se sentir tenu d'innover si des solutions qui fonctionnent ailleurs semblent appropriées.
- Les municipalités, qui sont les principaux gestionnaires des déchets solides, ont des ressources financières et des leviers stratégiques limités dans le domaine de la réduction de la production de déchets à la source (p. ex. par le problème des emballages).
- Il faut que les municipalités participent plus activement à l'élaboration des politiques fédérales et provinciales en matière de récupération des ressources, car ces politiques peuvent les toucher directement. Par exemple, l'instauration d'un système de consigne des canettes de boisson en aluminium auparavant recyclées pourrait retirer du flux des déchets une de ses composantes de plus haute valeur et modifier ainsi l'économie des projets municipaux de récupération des ressources.
- Les « fonds verts » administrés par la Fédération canadienne des municipalités peuvent financer des projets de démonstration ou des études de faisabilité. Ces fonds n'ont guère été utilisés jusqu'ici pour des projets de récupération des ressources.

4. Obstacles

Les participants ont relevé les obstacles suivants à une meilleure récupération des ressources :

- Dans une région à densité démographique relativement faible comme les provinces de l'Atlantique, les marchés sont souvent très éloignés et le coût du transport des matières récupérées (le verre, par exemple) est parfois élevé. Les gouvernements qui désirent promouvoir la récupération des ressources font face au dilemme de la poule et de l'œuf : faut-il développer d'abord l'infrastructure de soutien ou les matières premières? Au Canada atlantique, la question se résume souvent à savoir comment rationaliser une technologie éprouvée pour l'adapter aux conditions locales.
- La nature cyclique de nombreux marchés de récupération est un obstacle majeur à l'introduction de programmes de recyclage.
- L'éducation du public est essentielle et doit être permanente. Un programme ponctuel peut sensibiliser le public à court terme, mais ne sera pas efficace à long terme.
- Beaucoup de consommateurs et de groupes d'industriels ne voient toujours pas la valeur de la récupération des ressources et s'opposent aux initiatives qui visent à la favoriser (on pense notamment aux poursuites intentées par les fabricants de boissons pour empêcher la Nouvelle-Écosse de mettre en œuvre un système de consigne des canettes de boisson gazeuse en aluminium).
- Il est difficile pour les petites entités politiques d'imposer des responsabilités aux producteurs lorsque ceux-ci sont à l'extérieur de la région.
- La récupération des ressources ne semble pas figurer au nombre des priorités stratégiques aux échelons les plus élevés du gouvernement.
- Les réseaux qui pourraient aider à accroître la récupération des ressources sont mal développés. Les producteurs de ressources et leurs acheteurs ou utilisateurs éventuels n'ont pas assez d'occasions de se rencontrer.
- Les régions à faible densité démographique ne génèrent pas toujours assez de déchets pour qu'on puisse réaliser des économies d'échelle dans la récupération des ressources.
- Les produits faits de matières vierges coûtent souvent moins cher que les produits faits de matières recyclées, parce que leurs prix sont établis sans qu'on tienne compte de tous les coûts, en termes d'environnement et de santé humaine, associés à leur production. Ces coûts devraient éventuellement être internalisés, bien que cette internalisation risque d'avoir des effets négatifs sur certaines industries. La hausse des prix à la consommation risque également d'entraîner des effets involontaires (p. ex. une hausse de l'abandon de détritux là où le coût de la collecte des déchets est facturé séparément). Dans l'intervalle, les gouvernements doivent s'assurer que leur régime fiscal ne favorise pas indûment les produits faits de matières vierges. Il vaudrait la peine de mettre à jour l'analyse du traitement fiscal des matières vierges et recyclées effectuée au milieu des années 1990 (étude Mintz).
- Certains règlements (p. ex., dans le code du bâtiment, l'interdiction d'utiliser des matières récupérées) sont des obstacles à la réutilisation et au recyclage.
- La conception des produits en fonction de l'environnement (p. ex. la prolongation de la vie utile des pneus ou des bardeaux d'asphalte) est beaucoup plus efficace pour améliorer la

qualité de l'environnement que les programmes de récupération des ressources (p. ex. combien d'utilisations du caoutchouc des pneus usagés n'aurions-nous pas besoin de chercher si les pneus duraient plus longtemps?). Cependant, à titre de grand importateur de produits manufacturés, le Canada a peut-être moins que d'autres la possibilité d'encourager la conception écologique des produits ou l'élargissement des responsabilités du producteur.

- La hausse des ventes par Internet représente un défi pour les programmes locaux de gestion responsable.
- Il n'y a pas de solution universelle aux problèmes des déchets. Les approches devront s'adapter à des situations et à des secteurs variés et évoluer selon les besoins avec le temps.

5. Projets

Les participants ont proposé divers projets de récupération des ressources pour la région. Ces projets sont présentés dans le tableau 5-1 ci-dessous sous les rubriques « projets transsectoriels », « secteur post-consommation », « secteur institutionnel » et « secteur industriel ». On a soumis aux participants les questions suivantes :

- Quel est le projet?
- Qui est le promoteur du projet?
- Quel enjeu en matière de récupération des ressources est en cause?
- Quels sont les autres partenaires et bailleurs de fonds, existants ou possibles?
- Quel est le coût estimé?
- Dans quel secteur se range le projet et quel obstacle a-t-il à surmonter?

Le tableau 5-2 présente les détails des propositions reçues après la consultation du 16 mai.

Tableau 5-1 : Projets possibles de récupération des ressources

| Projet | Promoteur | Impact | Coût | Partenaires possibles |
|--|----------------------------|---|------|--|
| PROJETS TRANSSECTORIELS | | | | |
| Étude de la faisabilité de récupérer le verre pour des applications à petite échelle (p. ex. traitement de l'eau, systèmes septiques). | | | | Amherst Glass Works, NS Resource Recovery Fund Board |
| Projet de démonstration visant à créer l'infrastructure de collecte, de tri et de refabrication de cerclages en plastique. (Fiche de projet déposée – on trouvera des détails supplémentaires dans le compte rendu de la consultation de Toronto.) | Kasar Equipment Industries | | | |
| SECTEUR POST-CONSOMMATION | | | | |
| Installation de lavage des plastiques pour les provinces de l'Atlantique. Mettre à jour l'étude préliminaire de faisabilité du gouvernement de la N.-É. | Novapet | <ul style="list-style-type: none"> Permet la remise en marché de contenants et de pellicules de plastique contaminés | | Municipalités, provinces |
| Projet de compostage d'Antigonish : développer les marchés de l'agriculture biologique en spécifiant les caractéristiques et l'innocuité du compost (d'autres détails seront fournis par Barry Friesen). | | | | |
| Compostage d'animaux de ferme morts (d'autres détails seront fournis par Barry Friesen). | | | | |
| Usine de démonstration pour des emballages en plastique biodégradable - technologie européenne (d'autres détails seront fournis par Barry Friesen). | | | | |

| Projet | Promoteur | Impact | Coût | Partenaires possibles |
|---|--|---|--|--|
| Élaborer des normes et des spécifications à l'égard des utilisations de substitution des déchets de plastique (p. ex. garde-fous, lampadaires, jonctions pour chemin de fer) afin d'en faciliter la mise en marché (d'autres détails seront fournis par Wilf Carter). | Agri-Plas Systems 2000 Inc. | | | Laboratoire d'ingénierie pour faire les essais de produits et en certifier les propriétés |
| Fabriquer des panneaux structuraux ou décoratifs à partir des résidus pelucheux du déchetage de pneus. | Min. de l'Env. et du Travail de la N.-É. | <ul style="list-style-type: none"> • Détourne 5 t/jr des sites d'enfouissement de Nouvelle-Écosse | | |
| Terrain de sport urbain. Construction d'un terrain de soccer à Bay Roberts à partir de pneus de caoutchouc émiettés. 85 % de la masse des pneus sera utilisée (tout le caoutchouc et la peluche, à l'exclusion de l'acier). Ailleurs, des sites de démonstration de moindre envergure se sont avérés sans danger pour l'environnement (aucune trace de produits toxiques dérivés du caoutchouc). Le gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador a déjà passé un marché avec une entreprise afin de ramasser et de broyer des pneus. (Fiche de projet déposée.) | Jim Floyd, architecte paysager | <ul style="list-style-type: none"> • On peut réutiliser 50 000 pneus par terrain de soccer. • La construction de 50 terrains de soccer à Terre-Neuve et au Labrador consommera tous les pneus jetés dans la province en 10 ans. | 400 000 \$ pour la prochaine année 50 % Ville, 50 % gouv. fédéral et de T.-N.-L | Ville de Bay Roberts, gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador, gouvernement fédéral. (Des projets de démonstration de moindre envergure ont été réalisés dans la province avec l'appui du NF Multi-Materials Stewardship Board et des municipalités.) |
| Recyclage de bardeaux d'asphalte en revêtement de chaussée (d'autres détails seront fournis par Robert Anderson). | | <ul style="list-style-type: none"> • Détourne les bardeaux des sites d'enfouissement | | Municipalité régionale de Halifax, entreprises de pavage |
| Quantification de la réduction des émissions de méthane du fait que des matières organiques ne sont plus jetées dans les sites d'enfouissement. | Municipalité régionale de Halifax | | | |
| Caractérisation des déchets (examen de la documentation sur le sujet et échantillonnage de déchets) afin d'aider à prioriser les efforts futurs de récupération des ressources (d'autres détails seront fournis par Fred Wendt). | Municipalité régionale de Halifax | | | |

| Projet | Promoteur | Impact | Coût | Partenaires possibles |
|---|-----------|---|------|--|
| Projet de démonstration de récupération de chaleur d'une usine de compostage pour utilisation dans des serres. | | | | Industrie des serres, industrie du compostage |
| Étude de marché visant à accroître le caractère désirable et acceptable du compost. | | | | Industrie du compostage, industrie de l'aménagement paysager, municipalités, producteurs de déchets organiques |
| Projet de démonstration visant à ramasser, à broyer et à mettre en marché des matières dérivées des coques de bateau en fibre de verre | | <ul style="list-style-type: none"> • Les marchés possibles comprennent la fabrication de produits de béton et de fibre de verre (à l'exclusion des bateaux). | | NS Boat Builders Association, distributeurs de résine |
| Identification des composantes du flux des déchets ayant le plus d'impact environnemental afin de déterminer les possibilités de récupération des ressources et de réduction à la source. | | <ul style="list-style-type: none"> • Des bardeaux de toit plus durables réduiraient la quantité de matériaux de construction et de démolition envoyés aux sites d'enfouissement. • Certains déchets de bois et de gypse peuvent être transformés en produits. | | |
| SECTEUR INSTITUTIONNEL | | | | |
| Étude sur le déballage : projet de démonstration sur la séparation du contenu et de l'emballage (p. ex. boîtes de conserve, bouteilles, boîtes) des biens endommagés. | | | | |
| Étude de faisabilité sur la création d'une infrastructure pour l'élimination des ampoules électriques. | | | | NS Resource Recovery Fund Board, industrie de l'éclairage |

| Projet | Promoteur | Impact | Coût | Partenaires possibles |
|---|----------------------|---|--|---|
| SECTEUR INDUSTRIEL | | | | |
| Potentiel d'utilisation de la poussière de four à ciment (PFC). Évaluer l'utilisation de la PFC dans l'agriculture, les pêches et le traitement des exhaures de roches acides. Comporterait une surveillance sur 4 ou 5 ans. (Fiche de projet déposée.) | Lafarge | <ul style="list-style-type: none"> La PFC peut aider à neutraliser l'acidité et améliorer le rendement biologique, mais elle peut comprendre des traces de métaux lourds. | 50 000 \$ à 500 000 \$ pour les études (sur 5 ans) | Pêches et Océans Canada, Agriculture et Agroalimentaire Canada, associations locales de pêches, agriculteurs, pêcheurs, sites producteurs d'acides |
| Potentiel des fours à ciment pour la récupération d'énergie : évaluer la disponibilité de combustibles de substitution compatibles avec les procédés de fabrication du ciment. Estimer le coût de l'acheminement du carburant sur le site et de l'infrastructure de manutention et d'intégration des combustibles au procédé de fabrication. (Fiche de projet déposée.) | Lafarge | <ul style="list-style-type: none"> Destruction complète de « déchets » Récupération d'énergie et de masse dans un matériau de construction stable et peu susceptible de produire des résidus indésirables | Études de faisabilité : de 15 000 \$ à 150 000 \$; ingénierie et construction : 1 M\$. | Gestionnaires de déchets solides municipaux, producteurs de sous-produits |
| Application systématique de systèmes de récupération croisée des ressources, p. ex. la relation symbiotique possible entre l'industrie gazière de l'île de Sable et les industries du détroit de Canso. L'étude examinera les relations symbiotiques potentielles entre ces industries et la nature des niches qu'on pourrait exploiter pour utiliser le plus efficacement possible les sous-produits disponibles. (Fiche de projet déposée.) | Université Dalhousie | | ? | Min. de l'Énergie de la Nouvelle-Écosse, NS Resource Recovery Fund Board, Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA), Entreprise Cape Breton, organismes fédéraux (RNCAN, EC, IC), régionaux (agences régionales de développement économique du détroit et de Guysborough), entreprises du secteur privé |

| Projet | Promoteur | Impact | Coût | Partenaires possibles |
|--|---|--------|----------|---|
| <p>Concevoir et élaborer un centre de réutilisation des emballages afin d'accroître la réutilisation et le recyclage de matières actuellement jetées dans les parcs industriels. Cette étude se s'appuiera sur les efforts actuels visant à transformer le parc industriel Burnside en un écosystème. On pourrait concevoir un mécanisme de collecte, de tri et de mise en marché de forts volumes de matériaux d'emballage (actuellement jetés au parc industriel Burnside) qui servirait de modèle à d'autres zones et parcs industriels du Canada et pourrait ouvrir des marchés dans d'autres pays. (Fiche de projet déposée.)</p> | <p>Université Dalhousie (Groupe de recherche et développement en écologie industrielle)</p> | | <p>?</p> | <p>Min. de l'Env. et du Travail de N.-É., NS Resource Recovery Fund Board, organismes fédéraux (RNCan, EC), Municipalité régionale de Halifax, entreprises du secteur privé</p> |

Tableau 5-2 : Propositions reçues après la consultation du 16 mai 2002

| Projet | Promoteur | Impact | Coût | Partenaires possibles |
|---|--|---|---|--|
| PROJETS TRANSECTORIELS | | | | |
| <p>Pneus non routiers et cellules énergétiques. Ce projet, qui vise à récupérer des matières et de l'énergie à la fin du cycle de vie de gros pneus (de 1,8 m à 4,5 m de diamètre, pesant de 350 kg à 10 t) impossibles à traiter jusqu'ici, cible les pneus non routiers utilisés par des industries telles que les mines, la foresterie, l'exploration pétrolière et gazière, l'agriculture et la construction. Les solutions recherchées comprennent la conclusion d'ententes sur l'achat d'énergie portant sur des contrats et des partenariats d'approvisionnement en carburant avec des industries intéressées à résoudre la question des coûts de l'énergie par la distribution régionale de sources d'énergie. (Les détails ci-dessus sont extraits d'une fiche de projet soumise par une entreprise de Colombie-Britannique après la publication du compte rendu de la consultation de Vancouver. Présenté ici pour mémoire et en raison de son impact éventuel sur l'ensemble du Canada.)</p> | <p>Target Recycling Inc., Chemainus (Colombie-Britannique)</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Impact énorme au nord du 60^e parallèle (beaucoup de ressources naturelles du Canada sont récoltées au moyen d'équipement utilisant des pneus tout terrain) • Profite aussi aux zones urbaines (peut s'étendre à tous les pneus tout terrain du Canada) • Récupère des matières et de l'énergie en fin de cycle de vie d'une manière viable aux plans économique, social et environnemental • Crée des emplois • La distribution régionale de l'énergie produite aura un impact positif à l'échelle provinciale et nationale. | <p>3,5 M\$US par province. (La mise en œuvre du projet de démonstration initial dans une province nécessitera un financement partiel du gouvernement afin d'assurer la conclusion d'ententes sur l'achat d'énergie pour des contrats d'approvisionnement en carburant; un programme de ce type peut être mis en œuvre dans 3 provinces en 6 mois.)</p> | <p>Services publics provinciaux (pour les ententes sur l'achat d'énergie) et industries telles que les usines de pâtes et papiers et de transformation du minerai, les fonderies, etc.</p> |

| Projet | Promoteur | Impact | Coût | Partenaires possibles |
|--|--|---|---|---|
| <p>Résidus plastiques non recyclables comme source de carburants pour l'industrie du ciment. Les pellicules de plastique aboutissent généralement dans les sites d'enfouissement parce qu'il est extrêmement difficile de les trier par type de polymère, ou sont contaminées. Ce projet consiste à convertir les pellicules plastiques en une forme utilisable de combustible, à améliorer au besoin les résidus de déchiqueteurs d'automobiles pour qu'ils puissent être utilisés comme combustible, à utiliser ces deux types de combustible dans un essai à grande échelle effectué dans un four à ciment et à analyser les résultats du point de vue environnemental et économique.</p> | <p>L'Institut des plastiques et de l'environnement du Canada (IPEC) et Lafarge Canada Inc.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Détourne des déchets des sites d'enfouissement • Récupère l'énergie de déchets | <p>340 000 \$ (en 2003)</p> <p>Fonds demandés à la SCRR: 200 000 \$</p> | <p>Municipalités, Sol Plastiques, SCRR de RNCan</p> |

Annexe I

**CONSULTATIONS SUR
UNE STRATÉGIE CANADIENNE DE LA RÉCUPÉRATION DES RESSOURCES**

- Documentation de base -

Le 12 avril 2002

1. Introduction

La récupération des ressources a pour but de recycler les matériaux et l'énergie à la fin de leur cycle de vie de façon rentable et durable du point de vue écologique et social. Ressources naturelles Canada (RNC) désire identifier des projets potentiels de démonstration de la récupération des ressources qui reflètent les particularités canadiennes. Ces projets serviront de fondement à la Stratégie canadienne de la récupération des ressources.

RNC) entreprend un processus consultatif avec tous ses partenaires pour qu'ils lui fassent part de leurs points de vue et de leurs idées dans une série de conférences-discussions visant à identifier les priorités concernant la récupération des ressources et à recommander à des fins de cofinancement des projets de démonstration de récupération économiquement et écologiquement viables. Nous sollicitons votre contribution dans ce processus.

RNC) vise à identifier les projets, les partenaires de financement et les différents ordres de gouvernement qui peuvent faire partie d'une stratégie de la récupération des ressources reflétant les besoins de toutes les régions du Canada. À partir de ces consultations, un dossier commercial sera créé et présenté à de hauts fonctionnaires fédéraux à l'automne de 2002.

2. Processus

Des consultations sont prévues durant les mois d'avril, de mai et de juin dans les endroits suivants :

- ▶ Vancouver (Colombie-Britannique), pour la Colombie-Britannique et le Yukon
- ▶ Edmonton (Alberta), pour l'Alberta, la Saskatchewan et le Manitoba
- ▶ Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest), pour les Territoires du Nord-Ouest
- ▶ Toronto (Ontario), pour l'Ontario
- ▶ Montréal (Québec), pour le Québec
- ▶ Halifax (Nouvelle-Écosse), pour les provinces de l'Atlantique
- ▶ Iqaluit (Nunavut), pour le Nunavut

Ces consultations ont pour but d'identifier :

- ▶ les priorités en ce qui concerne la récupération des ressources dans les communautés urbaines et rurales partout au Canada;
- ▶ les priorités en ce qui concerne la récupération des ressources au nord du 60^e parallèle au Canada;
- ▶ les obstacles à la récupération des ressources dans chacune des régions;
- ▶ des projets de démonstration de récupération des ressources dans les secteurs industriel, institutionnel et de la consommation;
- ▶ le niveau de financement estimatif des projets et les partenaires de cofinancement.

Nous demandons aux participants de pouvoir identifier à la réunion une ou plusieurs des données suivantes :

- ▶ les problématiques et les possibilités locales en matière de récupération des ressources;

- ▶ les problématiques et les possibilités sectorielles en matière de récupération des ressources, c.-à-d. industrielles, institutionnelles et de l'après-consommation;
- ▶ les obstacles entourant les problématiques et les possibilités mentionnées ci-dessus;
- ▶ des projets de démonstration ayant besoin de cofinancement pour être implantés.

Une ébauche de présentation servant à identifier des projets de démonstration est jointe à ce document pour consultation (voir l'annexe I). Un formulaire doit être rempli pour chacun des projets et présenté à la réunion de consultation.

Les priorités, les obstacles et les projets de démonstration qui auront été identifiés au cours des consultations seront compilés sous forme de notes qui seront transmises à tous les participants. RNCan utilisera le résultat de ces consultations pour recommander des projets de démonstration qui seront cofinancés par le gouvernement.

3. CONTEXTE

3.1 Antécédents

Les demandes nationale et internationale en matière de recyclage et de produits recyclés sont constamment à la hausse et continueront d'augmenter. Les pressions sur les économies industrialisées et non industrialisées pour encourager l'efficacité et la compétitivité et pour assurer une gestion écologique des produits et des matériaux tout au long de leur cycle de vie sont à l'origine de cette tendance.

L'industrie des produits recyclés est très concurrentielle et en rapide expansion. Le recyclage est reconnu pour son efficacité matérielle et comme étant l'un des moyens de réaliser une saine gestion industrielle et commerciale tout en permettant une réduction des gaz à effet de serre. Des pressions augmentent au Canada tout comme à l'étranger pour que soient adoptées des mesures maximisant l'efficacité matérielle et énergétique de la conception et de la fabrication des produits. Cette pression crée des occasions rentables de recyclage et de réemploi des produits à la fin de leur vie économique prévue.

Le Canada se distingue par sa géographie et sa géologie et par l'abondance de ses ressources naturelles. En raison de la complexité des nombreux éléments des gisements, et des défis présents lors de la récolte des innombrables espèces forestières et de la recherche et de l'extraction du pétrole, le Canada possède des compétences uniques et hautement spécialisées dans la gestion et la production des ressources naturelles. Cette connaissance spécialisée combinée aux infrastructures modernes de traitement et de production confère au Canada un important avantage pour la gestion complexe du recyclage des ressources matérielles provenant à la fois des secteurs de consommation post-industriel et de l'après-consommation.

Les petites et les moyennes entreprises (les PME) ont leur propres possibilités, besoins et difficultés. Un problème fréquent pour elles est de s'assurer l'accès à des technologies et procédés de récupération des ressources à petite échelle qui sont financièrement abordables et rentables, et qui ne reposent pas nécessairement sur l'accès direct ou régulier à des installations de récupération sophistiquées et centralisées. Les PME restent l'épine dorsale de l'économie canadienne en générant une grande part des emplois et de la croissance.

Les activités de récupération des ressources sont plus attrayantes dans les régions urbaines mais elles peuvent parfois avoir plus d'importance dans les régions névralgiques rurales et éloignées.

La région du Nord serait un exemple particulièrement typique, tout comme les régions agricoles et touristiques de grande valeur et les régions renfermant des écosystèmes délicats ou des zones naturelles prisées à des fins de loisirs. Dans les collectivités et les régions où le transport de matières recyclables est trop coûteux ou impraticable, de petites entreprises locales pourraient représenter une option et une occasion intéressantes.

Le Canada a la possibilité de devenir un chef de file mondial dans certains créneaux de la récupération des ressources et de se forger une image positive de gestionnaire responsable de l'ensemble du cycle de vie des produits. Il faut mettre au point et promouvoir des technologies et des approches canadiennes concurrentielles sur le marché mondial en expansion des technologies et du savoir-faire en matière de récupération viable et écologique des ressources. À cette fin, le Canada doit demeurer un participant actif et crédible dans le domaine de l'élaboration des politiques internationales de développement touchant à la fois les marchés mondiaux des matières recyclables et l'accès des produits canadiens aux marchés étrangers.

3.2 Stratégie canadienne de la récupération des ressources

RNCan est en faveur de l'élaboration d'une Stratégie canadienne de la récupération des ressources. Le Canada a besoin d'une telle stratégie pour :

- ▶ améliorer l'efficacité des matériaux et des ressources;
- ▶ réduire l'impact de l'utilisation des ressources sur l'environnement;
- ▶ contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre;
- ▶ s'attaquer aux défis et aux occasions uniques en fait de récupération des ressources que posent la géographie, la répartition de la population et le climat;
- ▶ devenir un chef de file mondial dans certains créneaux de la récupération des ressources.

La récupération des ressources consiste en des mesures destinées à maximiser les occasions économiques de récupérer les produits (et les sous-produits), les matériaux et l'énergie à la fin de la vie utile des produits et de réintégrer au marché par recyclage et réutilisation tout ce qui est récupéré.

Une stratégie de la récupération des ressources comprend la promotion et l'instauration, dans le secteur public, dans le secteur privé et dans celui de la consommation, de politiques et de pratiques qui a) accroissent les possibilités de récupérer les ressources matérielles et énergétiques encore utilisables à la fin de la vie utile du produit, b) augmentent l'accès aux produits, aux matériaux et à l'énergie récupérables (dont les composantes des produits et les sous-produits) par les secteurs du recyclage et de la réutilisation, c) améliorent l'efficacité et l'aspect écologique du recyclage et de la réutilisation. Une récupération de la ressource rentable et écologiquement saine maximise une utilisation productive des ressources naturelles, diminue la production de déchets, les traitements connexes et le coût des moyens d'élimination tout en appuyant l'innovation et la compétitivité des industries.

La récupération efficace des ressources soulève des questions complexes en matière de politiques, de technologies, de réglementation et d'infrastructures qui transcendent les activités traditionnelles des secteurs industriel, commercial, institutionnel et de la consommation ainsi que les limites intergouvernementales. L'établissement d'un processus de consultation pour identifier les projets qui auront un impact sur la récupération des matériaux présentement envoyés à la décharge constitue un premier pas essentiel.

Voici trois éléments clés qui devront être abordés dans l'élaboration d'une stratégie de la récupération des ressources qui soit efficace, rentable, écologique et permette au Canada de réaliser ses objectifs de développement durable :

1. Comment informer, influencer et mobiliser les décideurs de l'administration publique, les organismes non gouvernementaux et les Canadiens et Canadiennes en général, de sorte qu'ils prennent les mesures appropriées en matière de récupération des ressources. Pour augmenter les activités de récupération, il sera essentiel de changer les mentalités et de faire comprendre que les produits et les matières à la fin de leur vie utile sont des ressources à récupérer pour d'autres usages économiques plutôt que des déchets.
2. Comment faire progresser les technologies, les processus, les réseaux institutionnels et les infrastructures de soutien pour mieux appuyer la récupération des ressources. La disponibilité de technologies, d'infrastructures et de processus rentables et écologiques est essentielle à l'expansion des activités de récupération des ressources au pays. Cela comprend à la fois les technologies et les procédés « en amont », qui touchent la conception de produits récupérables de manière rentable à la fin de leur vie économique prévue, et les technologies et les procédés « en aval », qui permettent la déviation, l'extraction, la séparation, la réutilisation et le recyclage des matières et de l'énergie de manière efficace et efficiente.
3. Comment créer et maintenir un contexte politique et une réglementation qui facilitent et renforcent la récupération rentable et écologique des ressources. L'élément central d'un secteur de la récupération des ressources viable au Canada est l'existence d'un milieu favorable aux investissements et à la réalisation des activités dans ce domaine. L'éventail complexe de règlements et de mesures politiques touchant l'exécution et le financement des activités de récupération des ressources influe grandement sur la viabilité financière et opérationnelle d'un grand nombre d'entreprises de réutilisation et de recyclage.

4. Critères du projet

Identifier des projets de démonstration qui :

- ▶ permettront la mise au point et la promotion de technologies et d'approches canadiennes pouvant compétitionner sur un marché mondial en pleine croissance, aux fins d'activités de récupération des ressources viables du point de vue économique et écologiquement responsables;
- ▶ pourront informer, influencer et mobiliser les décideurs au sein des gouvernements, de l'industrie et des organisations non gouvernementales ainsi que les Canadiens et les Canadiennes en général, de sorte qu'ils prendront les mesures appropriées en ce qui a trait à la récupération des ressources;
- ▶ feront progresser les technologies et les processus et appuieront les réseaux institutionnels et les infrastructures afin qu'ils puissent mieux soutenir la récupération des ressources;
- ▶ créeront et maintiendront des politiques et une réglementation qui faciliteront et renforceront une récupération des ressources rentable et écologique.

Ces projets devraient :

- ▶ être viables du point de vue économique et durables des points de vue écologique et social;

- ▶ pouvoir compter sur des partenaires provenant des autres ordres de gouvernement, de l'industrie, des groupes communautaires et d'autres parties intéressées;
- ▶ récupérer des produits et des matériaux à la fin de leur durée de vie utile, à l'intention de l'industrie, du secteur institutionnel et de l'étape de l'après-consommation;
- ▶ s'attaquer aux priorités locales en collaboration avec des leaders d'opinion locaux qui sont dynamiques;
- ▶ être raisonnablement bien définis;
- ▶ avoir besoin d'un cofinancement pour être établis.

5. Conclusions et étapes suivantes

On résumera les commentaires exprimés lors des séances de consultation et les commentaires soumis par écrit jusqu'au 25 juin 2002 et on distribuera ce résumé aux parties intéressées. On élaborera une stratégie globale en tenant compte de ces commentaires. Les projets de démonstration recommandés, les niveaux de financement et les partenaires constitueront les fondements de la stratégie. La stratégie devrait normalement être présentée à l'automne 2002 aux fins de l'approbation de son financement.

Les vues des parties intéressées constituent un élément important du processus d'élaboration d'une stratégie canadienne de la récupération des ressources. Nous remercions sincèrement ces parties d'avoir pris le temps de nous les communiquer.

6. Annexe I

Stratégie canadienne de la récupération des ressources

Présentation préliminaire pour identifier les projets potentiels

- ▶ Titre
- ▶ Auteur (avec coordonnées : adresse, courriel, télécopieur et téléphone)
- ▶ Brève description du projet proposé
- ▶ Type de projet : industriel, après-consommation, institutionnel
- ▶ Mise en évidence géographique : au nord du 60^e parallèle, région urbaine ou rurale
- ▶ Impact prévu sur la récupération des matériaux ou de l'énergie
- ▶ Estimation du coût du projet et calendrier prévu
- ▶ Partenaires potentiels dans le projet
- ▶ Sources et niveaux de financement présumés

Annexe II
Consultations sur une Stratégie canadienne de la récupération des ressources
Consultation des provinces de l'Atlantique, tenue à Halifax, le 16 mai 2002
Salle A, Westin Nova Scotian Hotel, port de Halifax

Ordre du jour

| | | |
|---------|---|---|
| 8 h | Enregistrement et rafraîchissements | |
| 8 h 30 | Mot de bienvenue | Roger Yates |
| 8 h 35 | Propos d'ouverture | Richard Haworth, sous-ministre adjoint, Secteur des minéraux et des métaux, ministère des Ressources naturelles du Canada |
| 8 h 40 | Propos d'ouverture | Gerard MacLellan, directeur exécutif, ministère de l'Environnement et du Travail de la Nouvelle-Écosse |
| 8 h 50 | Tour de table – présentations | Tous |
| 9 h 05 | Vue d'ensemble et objectifs de l'atelier | Mike Clapham |
| 9 h 20 | Présentation du panel | Roger Yates |
| 9 h 30 | Discussion du panel sur les enjeux, priorités et problématiques dans les régions urbaines et rurales : <ul style="list-style-type: none">● Industriel● Institutionnel● Après-consommation | Représentants invités des régions Barry Friesen, ministère de l'Environnement et du Travail de la Nouvelle-Écosse Brian Smith, Municipalité régionale de Halifax Dan Khan, Lafarge Canada Inc. Duncan Cross, Association canadienne de l'industrie des plastiques |
| 10 h 30 | Pause | |
| 10 h 45 | Discussion plénière | Tous |
| 11 h 45 | Buffet et réseautage | |
| 12 h 30 | Exposition des problématiques qui seront étudiées en ateliers | François Bregha |
| 12 h 40 | Ateliers | |
| 15 h | Pause | |
| 15 h 15 | Rapports des ateliers et discussion générale | |

| | | |
|----------------|--|---------------------|
| 15 h 45 | Commentaires et problématiques de clôture de la table ronde | Tous |
| 16 h 15 | Prochaines étapes | Mike Clapham |
| 16 h 30 | Sommaire et remerciements | Roger Yates |
| 16 h 45 | Levée de la séance | |

Annexe III

Consultations sur une Stratégie canadienne de la récupération des ressources Consultation des provinces de l'Atlantique, tenue à Halifax, le 16 mai 2002

Liste des participants

| Compagnie | Nom | Téléphone | Courriel |
|---|-----------------------------|---------------------------|--|
| Agri-Plas Systems 2000 Inc. | Austin Boyd | 902-569-1965 | austin@pei.aibn.com |
| Agri-Plas Systems 2000 Inc. | Wilf Carter | 902-569-1368 | wilfcarter@ns.sympatico.ca |
| Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA) | Tab A. Borden | 902-426-9608 | tborden@acoa-apeca.qc.ca |
| Association canadienne de l'industrie des plastiques | Duncan A. Cross (panéliste) | 902-424-8670 poste 143 | dcross@cpia.ca |
| Clean Nova Scotia | Kate Fortin | 902-420-8802 | kfortin@clean.ns.ca |
| Université Dalhousie | Abdel E. Ghaly | 902-494-6014 | abdel_ghaly@dal.ca |
| Fédération canadienne des municipalités | Sherri Watson | 613-792-1357 | smwatson@magma.ca |
| Municipalité régionale de Halifax | Brian T. Smith (panéliste) | 902-490-6606 | smithb@region.halifax.ns.ca |
| Municipalité régionale de Halifax | Fred Wendt | 902-490-7175 | wendtf@region.halifax.ns.ca |
| Hatch | Roger Yates (facilitateur) | 905-403-4131 | ryates@hatch.ca |
| Kasar Equipment Industries | Rick Agar | 905-795-2727 | ragar@on.aibn.com |
| Lafarge Canada Inc. | Dan Khan (panéliste) | 902-673-3723 | dan.khan@lafarge.ca dan.khan@lafarge-na.com |
| Multi-Materials Stewardship Board | Nancy Griffiths | 709-757-0782 | ngriffiths@mmsb.nf.net |
| Ministère de l'Environnement et du Travail de la Nouvelle-Écosse | Gerard MadLellan | 902-424-2548 | madelgj@gov.ns.ca |
| Ministère de l'Environnement et du Travail de la Nouvelle-Écosse | Barry Friesen (panéliste) | 902-424-2645 | friesebk@gov.ns.ca |
| Ministère de l'Environnement et du Travail de la Nouvelle-Écosse | Mark Norton | | No e-mail: via Barry Friesen |
| Ministère de l'Environnement et du Travail de la Nouvelle-Écosse | Kathy Palko | | No e-mail: via Barry Friesen |
| Ministère de l'Environnement et du Travail de la Nouvelle-Écosse | Mike LeBlanc | 902-424-2562 | leblanmj@gov.ns.ca |
| Ministère des Ressources naturelles du Canada | Mike Clapham | 613-992-4404 | mclapham@mcan.gc.ca |
| Ministère des Ressources naturelles du Canada | Richard Haworth | 613-992-2490 | haworth@mcan.gc.ca |
| Ministère de l'Environnement du Nouveau-Brunswick et gouvernement local | Timothy Leblanc | 506-444-5194 | timothy.Leblanc@gnb.ca |
| Nova Scotia Environmental Industry Association (NSEIA) | Richard J. (Rick) Joseph | 902-463-3538 | r.joseph@ns.sympatico.ca rjoseph@nseia.ns.ca |
| Novapet Inc. | Roy Sherwood | 902-667-1398 | rsherwood@novapetinc.com |
| Organic Matters Consulting | Jason Hofman | 902-429-1730 | jasonhofman@hfx.eastlink.ca |

| Compagnie | Nom | Téléphone | Courriel |
|---|-----------------------------------|--------------------------|--|
| PEI Adapt Council | Phil Ferraro | 902-368-2005 | adapt.pei@pei.sympatico.ca |
| Stratos Inc. | Francois Bregha (facilitateur) | 613-241-1001 poste 35 | fbregha@stratos-sts.com |
| Scotia Recycling Ltd. | Darren Welner | 902-468-5650 | dwelner@minas.ns.ca |
| The Eco-Efficiency Centre | Michael Guilcher | 902-461-6704 | mguilche@s.dal.ca |
| Western Region Solid Waste- Resource Management Authority | Gus Green | 902-742-4451 | gusgreen@ns.sympatico.ca |

N'ont pas assisté à la réunion de consultation :

| Compagnie | Nom | Téléphone | Courriel |
|---|------------------|----------------------------|--|
| Clean Nova Scotia | Angela Griffiths | 902-420-3476 | griffith@clean.ns.ca |
| Farmers Dairy | Kim Hamilton | 902-835-4005 poste 3077 | kim.hamilton@fammersdairy.ns.ca |
| Ministère de l'Environnement et du Travail de la Nouvelle- Écosse | Robert Anderson | 902-424-2580 | andersrq@gov.ns.ca |
| Superstore (Loblaw Properties Limited) | Tim Evers | 902-481-4281 | tevers@ngco.com |
| The SGE Group Inc. | Al Green | 902-421-1065 | agreen@sgegroup.com |

N'ont pu assister à la réunion mais ont demandé la documentation :

| Compagnie | Nom | Téléphone | Courriel |
|---|-----------------------------|------------------|--|
| Island Waste Management Corporation, Île-du-Prince- Édouard | Dave Barrett | 902-894-0325 | dbarrett@iwmc.pe.ca |
| Ministère de l'Environnement de Terre-Neuve | Leslie Grattan | 709-729-3782 | lesiegrattan@mail.gov.nf.ca |
| Renovators Resource | Jennifer Corson Keith ?? | 902-429-3889 | jennifer@solterre.com keith@solterre.com |
| Valley Waste – Resource Management | Ross Maybee | 902-679-1349 | rossm@vwrn.com |